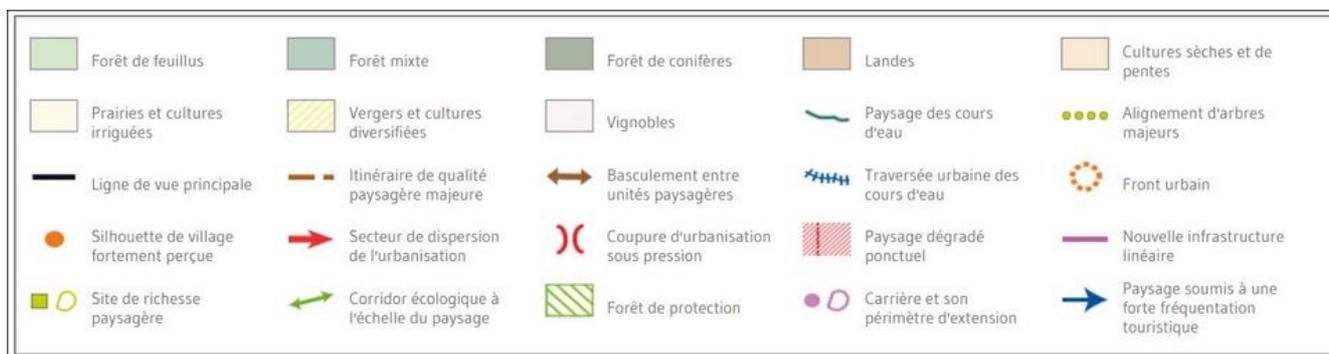


Enjeux paysagers des dentelles de Montmirail

Une agriculture dynamique qui contient l'urbanisation

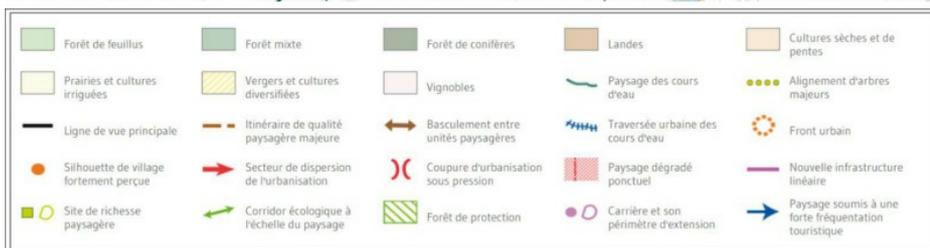
L'extension du vignoble dans les dernières décennies a eu un fort impact paysager : aux défrichements et terrassements sauvages des années mille neuf cent soixante-dix ont succédé des aménagements en terrasses qui ont pu engendrer des sites intéressants, tel le « Trias » de Suzette.

La présence d'un vignoble de qualité, ainsi que le relief marqué ont contenu un développement de l'urbanisation : les villages de l'intérieur du massif restent à l'écart des pressions.



Cliquer sur l'image pour avoir un aperçu

Les dentelles de Montmirail



Gérer durablement les grandes structures du paysage

La gestion des boisements est un enjeu fort dans ce massif. Quelques plantations de résineux, très limitées dans l'espace, ont été entreprises, elles ne devraient pas se développer. Le risque incendie est réel.

Des défrichements ont été opérés afin d'étendre les surfaces en vigne. Certains aménagements de banquettes sont très respectueux des lieux et participent à la mise en valeur du site mais d'autres ont gagné des secteurs de très forte pente sans tenir compte de l'impact paysager et des risques d'érosion importants. Afin de préserver le site, des mesures strictes ont été prises pour limiter le déboisement (forêt de protection).

Les berges de la Salette ont été confortées par des enrochements à Lafare et Beumes-de-Venise, suite à des inondations. Ces aménagements ont un impact visuel.

Valoriser les paysages fortement perçus

-  L'itinéraire qui fait le tour du massif (D938, D21, D7 et D977) est à préserver par le maintien des profils et l'entretien des abords routiers.
-  Le village du Barroux marque le passage entre trois unités paysagères : les Dentelles, l'Arc comtadin et les Collines de Vaison. Ce lieu de basculement est à ménager.

Prendre en compte les enjeux paysager liés à l'urbanisation et aux grands projets

-  Les villages ont conservé l'intégrité de leur site et les perceptions qu'on a de leur silhouette. Il s'agit de maintenir cette qualité dans la durée.
-  La pression de l'urbanisation est limitée. Cependant l'impact des constructions est très important en raison des fortes pentes : des maisons récentes se signalent de très loin. Les sites de cols ont une sensibilité particulière au regard des perceptions : des implantations mal étudiées peuvent nuire à la silhouette des villages. L'absence de Plan Local d'Urbanisme sur plusieurs communes rend la maîtrise de l'urbanisation plus difficile. Des pylônes situés sur des crêtes sont très fortement perçus. La tendance à la multiplication de ce type d'installations constitue un risque dans ce secteur.

Préserver les sites de richesse paysagère ou écologique

-  L'ensemble du massif est couvert par un site inscrit, le plus vaste du département (11 105 ha) : le site du Haut-Comtat institué en 1967. À l'orée du massif, deux sites sont remarquables, avec un patrimoine monumental : le château du Barroux surplombant le village et surveillant la gorge du ruisseau du Gourédon, véritable seuil naturel ; la chapelle Notre-Dame d'Aubune à Beaumes-de-Venise, à l'extrémité sud du massif. Un site peu présent dans le paysage est à noter dans le village du Crestet autour d'une construction contemporaine la Fondation Stahly inscrite aux Monuments Historiques.
-  Pour maintenir des corridors écologiques, certaines liaisons entre espaces naturels doivent être maintenues, renforcées ou recrées : entre Dentelles et Ventoux, entre Dentelles et collines vers Saint-Marcellin-lès-Vaison et Roaix.
-  En application du code forestier, un décret du Conseil d'État a classé en 1982 en forêt de protection plus de 3000 ha.

Les grands projets, enjeux paysagers à court terme

-  La carrière de gypse de Beaumes-de-Venise est fermée, des projets de réutilisation du site sont envisageables. En l'état, l'impact dans le paysage est limité du fait de la topographie.



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Hôtel du Département

Rue Viala - 84909 Avignon Cedex 09